



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2019

- PATRIMOINE – Acquisition du terrain jouxtant l'agence postale
- PATRIMOINE – Vente de la Peupleraie
- FINANCES – Clôture de la Caisse des Ecoles
- SIEM – Versement d'un fonds de concours
- SIEM – Versement d'un fonds de concours
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2019</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés</li> <li>• Approbation du compte-rendu précédent</li> <li>• Désignation du secrétaire de séance</li> </ul>	<p>Marie donne pouvoir à Delphine Céline donne pouvoir à Emmanuel Nathalie donne pouvoir à Véronique Sébastien donne pouvoir à Mado Claire donne pouvoir à Jacques Cédric donne pouvoir à David</p> <p>Unanimité Jacques</p>
<p><b>1) PATRIMOINE : Acquisition de parcelle à la famille MAURAT (RB)</b></p> <p>Comme évoqué lors d'un précédent conseil, le terrain à l'angle de la rue de la mairie et de la place de l'abbé Humeau, derrière l'agence postale est à vendre. La commune a fait une proposition d'achat à hauteur de 18535€, frais notariés inclus.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser l'acquisition et préciser que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2020.</i></p>	<p>Récupérer le bornage réalisé précédemment par Ligéis. A défaut, bornage à charge de la mairie</p> <p><i>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition et précise que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2020.</i></p>
<p><b>2) PATRIMOINE : Vente de la Peupleraie (JL)</b></p> <p>Afin de renouveler la peupleraie, il est proposé dans un premier temps de procéder aux abattages des arbres et à la vente du bois. Pour ce faire, Alliance Forêt Bois soumet une offre d'achat à hauteur de 37120€ (1211 peupliers).</p> <p>Dans un second temps, une partie de la peupleraie sera replantée. Pour cette partie, un chiffrage de dépenses est en cours. Deux subventions pourront être sollicitées ; chacune participant à hauteur de 2,5€ par arbre planté. La seconde partie de la peupleraie sera dessouchée et enherbée. Ces dépenses sont prévues dans le CRAC, à hauteur de 25000€.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser l'opération d'abattage et de vente du bois, à hauteur de 37 120€.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'opération d'abattage et de vente du bois, à hauteur de 37 120€.</i></p>
<p><b>3) FINANCES : Clôture de la caisse des Ecoles (TA)</b></p> <p>Lors du Conseil Municipal du 24 mars 2016, il avait été rappelé que la commune avait toujours un compte « Caisse des Ecoles » au niveau de la trésorerie.</p> <p>Considérant l'article 212-10 du Code de l'Education, Considérant que la caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plus de trois ans, elle répond aux conditions pour être dissoute.</p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la dissolution de la caisse des écoles.</i></p>

<i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour dissoudre la caisse des écoles.</i>	
<p><b>4) SIEML : Versement d'un fonds de concours (LA)</b></p> <p>Afin de remplacer quatre projecteurs sur le terrain stabilisé, rue du Stade, il est proposé de verser un fonds de concours à hauteur de 2340.66€ au SIEML (le montant de la dépense est de 3120.88€, dont 25% SIEML et 75% Commune).</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser la réalisation des travaux et le versement du fonds de concours au SIEML.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la réalisation des travaux et le versement du fonds de concours au SIEML.</i></p>
<p><b>5) SIEML : Versement d'un fonds de concours (LA)</b></p> <p>Afin de remplacer un projecteur supplémentaire sur le terrain stabilisé, rue du Stade, il est proposé de verser un fonds de concours à hauteur de 671.36€ au SIEML (le montant de la dépense est de 895.14€, dont 25% SIEML et 75% Commune).</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser la réalisation des travaux et le versement du fonds de concours au SIEML.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la réalisation des travaux et le versement du fonds de concours au SIEML.</i></p>
<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>	
<p><b>1) Questionnaire CCALS :</b> A retourner à Tiffanie</p> <p><b>2) Point sur le personnel :</b> De multiples arrêts au sein du service administratif ralentissent les services</p> <p><b>3) Ouverture de la boulangerie :</b> Toutes les autorisations pouvant être délivrées par la commune (liées notamment à l'accessibilité ou aux occupations du domaine public pour les distributeurs) ont été données.</p> <p><b>4) Projet « Circuits Courts » de la CCALS :</b> 3<sup>ème</sup> groupe de travail participatifs n°3 à Tiercé – mardi 19 novembre à 19h</p> <p><b>5) Invitation à la Sainte Barbe :</b> Défilé à partir de 16h</p> <p><b>6) Visite d'Urbanisme</b></p> <p><b>7) Ruisseau du Plessis :</b> une présentation sera faite le 2/12 sur l'étude du Bassin versant du ruisseau du Plessis réalisée par le SMBVAR</p> <p><b>8) Voeux - proposition de trois expositions :</b> l'une sur les Talents d'Etriché à travers des photos ou peinture de notre village fait par les citoyens (cette exposition viendra ensuite à La Grange), deux expositions prêtées par le département : l'une sur les Environnements Naturels Sensibles « Force de la Nature », l'autre sur la citoyenneté intitulé « Place aux citoyens » - <b>vœux le 12 janvier à 11h</b></p>	

**Prochaines dates à retenir :**

- Lundi 18 novembre – 19h : Commission Finances + réunion d'adjoints*
- Mardi 19 novembre – 19h : Réunion Aménagement rue Charles de Gaulle*
- Mercredi 20 novembre – 18h30 : Commission Urbanisme*
- Lundi 25 novembre – 20h : Commission Voirie*
- Lundi 2 décembre – 19h30 CMJ – 20h15 Pot – 20h30 Conseil Municipal*
- Lundi 16 décembre – 19h30 : Réunion d'Adjoints*